

DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA FEDERATION UNSA EDUCATION au CHSCT MESR DU 6 NOVEMBRE 2020

La Fédération UNSA EDUCATION avait alerté Madame la Ministre en mars 2020 sur l'impossibilité de mettre en place une réforme de l'accès aux études de santé du fait de la parution très tardive des textes réglementaires, de leur interprétation juridique très floue et de la difficulté à mobiliser les moyens humains et techniques pour la réussite de cette réforme.

Nous avions demandé le report de la réforme d'une année. Nous n'avons, hélas, pas été entendus.

Le constat que nous faisons de la situation à ce jour est dans la ligne de ce que nous avions dit en mars.

La résurgence de la pandémie, les structurations pédagogiques inadaptées et les moyens pour parvenir à une mise en place simplement correcte ne sont pas au rendez-vous.

Par contre, les étudiants, inscrits dans les différents accès seront les victimes de cette mauvaise anticipation du ministère.

Nous serons vigilants et actifs sur les difficultés que ces étudiants rencontreront.

Nous ne manquerons pas de vous faire remonter les difficultés des personnels hospitalo-universitaires et administratifs devant faire face à ce mécontentement.

La fédération UNSA EDUCATION s'inquiète des difficultés des personnels des CROUS qui durant cette pandémie doivent assurer le soutien aux activités sociales d'hébergement et de restauration dans des conditions dégradées.

De plus, un certain nombre de convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire de locaux au sein des campus arrivent à échéance et doivent faire l'objet d'une mise en concurrence.

Nous demandons le report d'un an pour ces mises en concurrence dans une période très difficile ne permettant pas de mobiliser les personnels nécessaires à l'élaboration des cahiers des charges, ni aux Crous d'être en situation de répondre, et de faire face aux entreprises multinationales de la restauration.

Nous contestons fermement la mise en concurrence du service public de la restauration et de l'hébergement dont nous rappelons que les personnels sont maintenant des fonctionnaires.

L'engagement des personnels des Crous pour l'aide sociale aux étudiants ne doit pas être désavoué par le ministère.